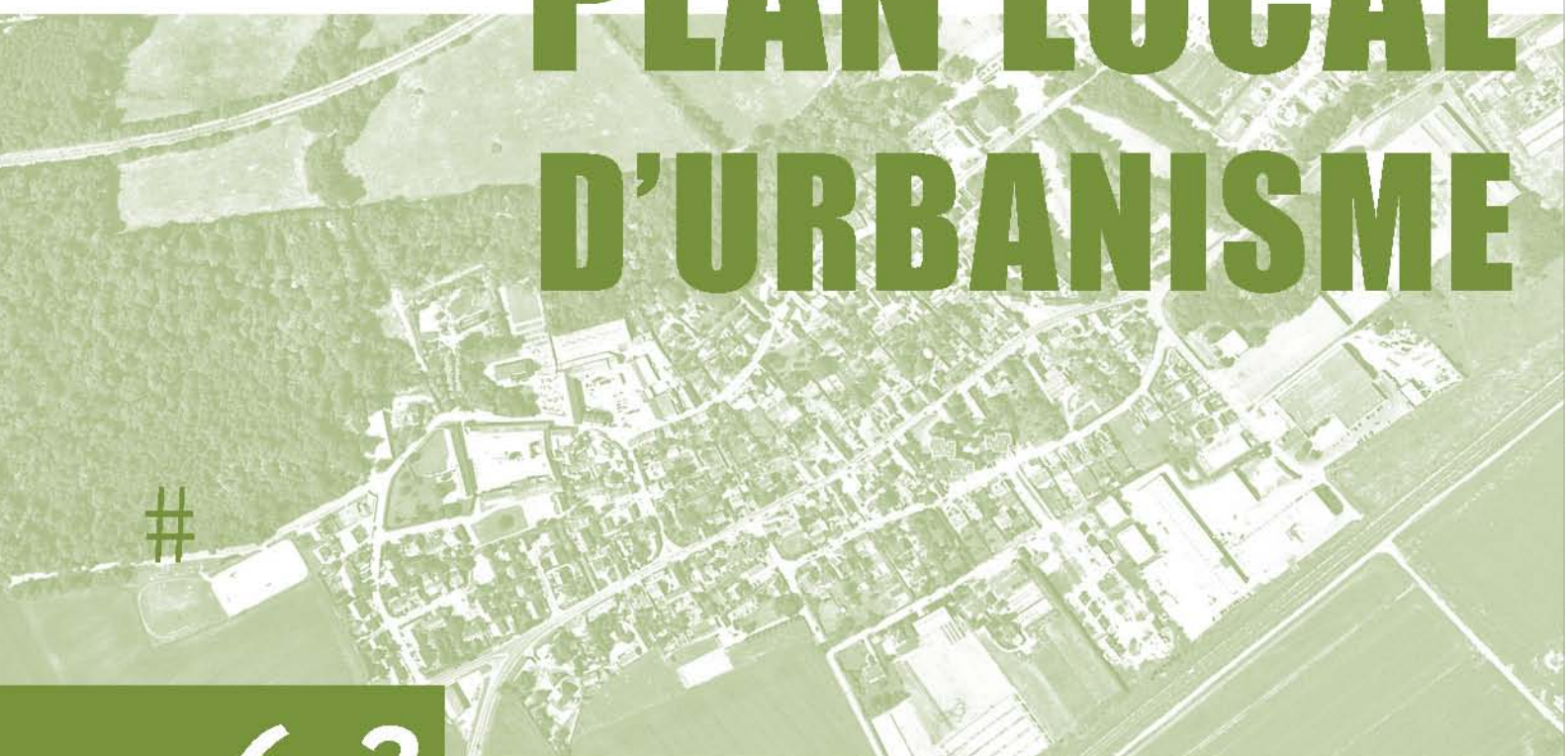




Commune de
FONTENAY LE VICOMTE



PLAN LOCAL D'URBANISME

6.2

Servitudes d'utilité publique
Pièces graphiques

Document approuvé par le conseil municipal en date du 13/02/2025



0200400600800

m

Echelle : 1:5000

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219102449-20250213-2025-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2025

Publication : 26/02/2025

Légende

Servitude AC1 - Servitude de protection des monuments historiques

★

Eglise Saint-Rémi

Servitudes de protection des monuments historiques (Eglise Saint-Rémi)

Servitude I4 - Servitude de voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine (RTE)

LIAISON 225KV N°1 CIIROLIERS-MALECOT

LIAISON 400KV N°1 CHESNOY (LE)-CIIROLIERS

LIAISON 400KV N°2 CHESNOY (LE)-CIIROLIERS

Servitude I6 - Servitude relative à l'exploitation des mines et carrières (permis de recherche d'hydrocarbure)

Oléoduc

Périmètre de servitudes relatives à la concession de Vert-le-Petit (Ouest-Nord-Ouest de la commune)

Servitude PT2 - Servitude de protection des centres radioélectriques

Périmètre de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles

Servitude EL 11 - Servitude relative aux interdictions d'accès

Servitude de non accès le long des routes à grande circulation déviant les agglomérations

Servitude T1 - Servitude relative aux voies ferrées

Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer

Servitude A4 - Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux

Servitude de passage le long des cours d'eau

PPRI - Plan de Prévention du Risque d'Inondation de l'Essonne

Limite d'application du Plan de Prévention du Risque d'Inondation de l'Essonne